



Le 20 février 2025 devait débiter la négociation d'un nouvel accord égalité professionnelle F/H. **Mais en lieu et place, la direction nous propose à la signature un avenant pour reporter, pour la 2eme fois, le début des négociations à décembre 2025 pour une mise en œuvre en juin 2026. Inadmissible !**

Plus que jamais, soyons nombreuses et nombreux dans les rues ce samedi 8 mars !

La direction privilégie le redéploiement des effectifs à l'égalité professionnelle

A la **légitimité d'un nouvel accord égalité professionnelle**, la direction générale préfère donner la priorité à la négociation d'un accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) débutant fin avril 2025, afin d'accompagner son **plan d'efficience** à France Travail.

Pour la DG, la priorité est l'application de la Loi Plein Emploi au détriment de toutes obligations sur l'égalité professionnelle !

Le dernier accord égalité pro, daté d'octobre 2020 prévu pour une durée de 3 ans, avait déjà été prorogé en juin 2023 pour un maintien jusqu'en février 2025. Et aujourd'hui, la DG propose une nouvelle prorogation jusqu'au 1er juillet 2026. **6 ans, c'est trop pour NOUS !**

La CGT France Travail n'a pas été signataire du dernier accord, ni des 2 avenants car :

- Les écarts de salaire existent encore ! **12% en moyenne à France Travail.**
- Les emplois à prédominance féminine sont dévalorisés !
- Les systèmes d'individualisation des rémunérations et des primes renforcent les inégalités salariales !
- Rien n'est fait pour garantir une meilleure conciliation vie personnelle et vie professionnelle.
- Les violences et les discriminations faites aux femmes ne sont pas annihilées !

Le 8 mars 2025 :

"On se lève et on manifeste !"

Un plan d'efficience pour nous pénaliser toutes et tous

Ce plan d'efficience, proposé par la DG, a pour objectif de redéployer, a minima 3700 Equivalents Temps Plein ETP d'ici 2027 vers les activités répondant à la Loi Plein Emploi : accompagnement des personnes au RSA, prospection entreprises, contrôle de la recherche d'emploi...

La 1ère étape sera de "redéployer" 600 agent.es des fonctions support soit 200 ETP par an, et ce dès 2025 ! Des métiers à prédominance féminine ! Qui sera impacté par les 3100 autres ? Nous serons toutes et tous concerné.es.

La DG nous informe que l'ensemble de ces mesures et dispositifs fera l'objet d'une négociation d'un accord GEPP. C'est donc cela la priorité pour notre direction ! Ce n'est pas la nôtre !

A la CGT, nous privilégions la négociation d'un nouvel accord égalité professionnelle F/H !

Et si on parlait retraite !

Aujourd'hui, **les pensions des femmes sont inférieures de plus de 30% à celles des hommes.** A travail égal, salaire égal, on pourrait gagner 6 milliards d'euros par an. A chaque augmentation de salaire, ce sont des cotisations en plus pour les caisses de retraite avec des droits supplémentaires pour les salarié.es. Revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, un coup de massue de plus pour les femmes. **Gagner le combat de l'égalité salariale, c'est aussi gagner de meilleurs droits à la retraite pour les femmes.**

Travail, salaire, retraite, l'égalité n'attend plus ! Revendiquons à France Travail **2 jours d'absence par mois sans certificat**, la réduction du temps de travail à **32h**, l'égalité salariale et professionnelle, l'augmentation des salaires et traitements pour toutes et tous, des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles... Notre combat pour nos droits ne s'arrête pas à la seule journée du 8 mars. Toute l'année, luttons pour l'égalité !

Vous voulez en savoir plus

Cliquez sur :

#égalitéproCGT

#grèfeféministe

Syndiquez Vous !

